SILLAGE



MAIRIE LE TOUR DU PARC

À VOS AGENDAS

- Distribution de pièges pour frelons asiatiques : samedi 5 octobre à 8h30 au Carrefour Contact.
- **♣ Semaine Bleue animation À la découverte des algues** (diaporama, cuisine à base d'algues et dégustation) : mardi 8 octobre de 10h à 14h. Limité à 30 places inscription en mairie.
- **↓ Vacances scolaires de la Toussaint** : 19 octobre au 4 novembre 2019.
- **Encombrants**: 29 octobre 2019. Pensez à vous inscrire auprès du service déchets au 02 97 68 33 81 et à sortir vos encombrants le 28 octobre au soir devant votre domicile.

VIE QUOTIDIENNE

- Banque alimentaire: Les 29 et 30 novembre prochains, la Banque Alimentaire organise une grande collecte nationale sur tout le territoire et des bénévoles seront présents près des caisses du Carrefour Contact. Ils comptent sur votre générosité pour les aider à stocker des denrées non périssables et éventuellement à venir donner un coup de main durant ces 2 jours. Pour en savoir plus: Banque Alimentaire du Morbihan ZI du Prat Rue Dutenos le Verger à Vannes. Tel 02.97.47.09.04
- La poste de Sarzeau en travaux : La poste de SARZEAU est en travaux du 28 septembre à 12h au 10 décembre à 14h. Pendant cette période, pour toutes les opérations, vous pourrez vous adresser à La Poste d'Arzon - 35 rue de la poste – 56640 ARZON.
- Médiation Familiale: un numéro unique pour le Morbihan: 02.97.54.79.18. La médiation familiale
 peut être une aide dans l'élaboration d'accords mutuellement acceptés. Elle peut être entreprise par
 des parents en situation de divorce, de séparation, par des personnes en conflit intergénérationnel
 (parents/ grands-parents ou parents/jeunes adultes), par des frères et sœurs adultes en conflit pour
 la prise en charge d'un sénior ou dans le cadre d'une succession.
- Plan Climat Air Energie Territorial Enquête Publique : Le public est informé qu'il sera procédé, du 30 septembre au 31 octobre 2019 à une consultation du public par voie électronique du projet Plan Climat Air Energie Territorial de GMVA. Plus d'informations sur le site de Golfe Morbihan Vannes Agglomération.
- Obtenir un composteur individuel ou collectif: GMVA met à disposition de chaque foyer qui en fait la demande un composteur individuel. Celui-ci est attribué lors d'une rencontre collective qui dure environ une heure. L'occasion pour les participants d'obtenir des conseils pratiques en matière de compostage et de gestion des déchets verts. Les inscriptions étant limitées, une demande préalable est nécessaire sur le site de l'agglomération ou au 02.97.68.33.81
- Défi Zéro Gaspillage GMVA 2ème édition : la date sera confirmée début novembre.





Une collecte suivie d'une vente d'objets ré-employables est organisée courant novembre dans la salle communale du TOUR DU PARC. Cet évènement, organisé en partenariat avec **l'association Emmaüs**, a pour objectif de récupérer tous vos objets du quotidien qui ont encore un avenir : quincailleries, meubles, électroménagers, bibelots, etc. Des valoristes seront présents pour vous accueillir durant la durée de l'opération. Vous pouvez dès à présent mettre de côté ces objets (pas de dépôt possible avant).

<u>La revente sera possible directement sur place dans l'après-midi.</u> Cette collecte s'inscrit dans le programme d'action « Défi Zéro Gaspillage » de l'agglomération.

ACTUALITÉS

Ecole: des savons et produits d'entretien certifiés biologiques depuis la rentrée 2019.

A l'école, depuis la rentrée scolaire, le savon utilisé dans les lave-mains des sanitaires et l'ensemble des produits d'entretien sont certifiés Ecocert. Ecocert est le spécialiste français de la certification des produits issus de l'agriculture biologique. Tous les ingrédients utilisés sont d'origine naturelle à l'exception d'une liste restrictive d'ingrédients approuvés (dont des conservateurs) et autorisés en faible quantité. En moyenne, les produits certifiés par Ecocert contiennent 99 % d'ingrédients d'origine naturelle.



ZOOM

Eté 2019 : camping, taxe de séjour et eaux de baignade.

Camping municipal « Le Roch Vétür ».

Malgré un mois de mai en demi-teinte et un weekend du 15 août pluvieux, le bilan reste positif cette année avec un chiffre d'affaire de plus de 135 000 € et une réservation des bungalows de plus de + de 5% par rapport à 2018. Aïcha MOUSSA, la gérante du camping est satisfaite « cette année, le city-stade a fait l'unanimité, le terrain de pétanque et la douche à l'extérieur sont de vrais plus et permettent au camping de rester attractif. Nous arrivons toujours à séduire de nouveaux vacanciers grâce aux tarifs très concurrentiels et à notre emplacement face à la mer, emplacement de plus en plus rare aujourd'hui. L'objectif est de rester un camping accessible à tous dans une ambiance familiale.»

La taxe de séjour.

Qui la paye ? Selon le Code Général des Collectivités Territoriales « la taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et n'y possèdent pas une résidence secondaire à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation ». Ainsi, la taxe de séjour est ajoutée au coût de la nuitée, à toutes les personnes séjournant dans une location à titre onéreux. C'est donc le touriste qui paye la taxe de séjour et non l'hébergeur. Le montant de la taxe dépend du nombre de personnes logées, de la durée du séjour, du classement de l'hébergement et du tarif de la nuitée pour les hébergements non-classés. Les hébergeurs ont un rôle d'intermédiaire car ils collectent la taxe de séjour auprès de leurs clients pour être réservée à GMVA.

Pour quoi ? Grâce aux recettes dégagées par la taxe de séjour, le territoire dispose de moyens pour mettre en place des actions de qualité en faveur du tourisme au niveau de Golfe Morbihan Vannes Agglomération. La taxe de séjour rapporte plus 1 800 000 € permettant à la politique touristique de s'autofinancer. En d'autres termes, le tourisme n'est pas à la charge des administrés. Plus d'informations sur :

https://golfedumorbihan.taxesejour.fr

Qualité des eaux de baignades.

De juin à septembre, toutes les deux semaines, un contrôle sanitaire des eaux de baignade est effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il permet d'établir un classement des sites de baignade selon les catégories suivantes : excellente, bonne, satisfaisante ou insuffisante. Les résultats sont affichés en mairie et à l'entrée de la plage de Rouvran. Le classement de la plage de Rouvran a été *excellent* ces 4 derniers mois.

A LE DICTON

« L'automne est un andante mélancolique et gracieux qui prépare admirablement le solennel adagio de l'hiver » George Sand

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18 SAMU : 15 Gendarmerie : 17

Docteur Richard: 02 97 67 34 07

Ecole publique « Les Courlis »: 02 97 67 30 70

MARCHÉ

Dimanche matin : place des 4 frères Le Blouch

Directeur de publication : François MOUSSET Réalisation : La commission communication Distribution : Elus et agents communaux Crédit photos : Mairie du Tour du Parc Impression : Mairie du Tour du Parc

Tirage 1000 exemplaires Dépôt légal : N° 1516- 09 mai 2017













